

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2010

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H05 en présence d'auditeurs, de Monsieur Régis DELBARRE – Receveur-Percepteur de la Commune, de Monsieur Thierry GREGOIRE représentant le Cabinet MAZARS, des personnels de la Commune et des Associations Centre Socioculturel AGATE et ESPOIR et souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui lui ont adressé des marques de sympathie ainsi qu'à son épouse, lors du décès de Madame Fernande PROCUREUR, sa belle mère.

Il excuse les absences de Mesdames Danièle MILLIEZ, Sophie CARON, Sylvie RATAJCZAK, Valérie HURTAUD et de Messieurs Jean-Pierre DERUCHE et Gérard DECHY qui ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Francis BERKMANS, Mesdames Christine PLUMECOCQ, Béatrice LEVECQUE, Martine HEVE, à Monsieur Francis MARIAGE et à Madame Patricia DURIEUX.

Madame Véronique PETIT, arrivera en cours de séance à 19h30.

Madame Patricia DURIEUX quittera la séance à 20h15 et donnera pouvoir à Monsieur Benamar TOUATI.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjoint au Maire.

QUESTION PREALABLE

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour

- **ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT AMAND**

- **MODIFICATIONS DES DÉLIBÉRATIONS DU 25 MARS 2008 FIXANT :**
 - **LE TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE**
 - **LE TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT – CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL (MANNEQUIN DE DÉMONSTRATION ET DÉFIBRILLATEUR DE DÉMONSTRATION) – DIFFUSION DE L'APPRENTISSAGE À L'UTILISATION DES DÉFIBRILLATEURS.**

Vote : Pour à l'Unanimité .

MONSIEUR LE MAIRE NOUS INFORME DE 5 DÉCISIONS QU'IL A PRISES (ARTICLE L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉCISION DU 22 DECEMBRE 2009

La Société TECHNIVAP S.A.S NORD-EST NORMANDIE à LESQUIN est retenue pour effectuer le nettoyage des réseaux d'extraction de buées grasses et des réseaux de ventilation de la cuisine de la Salle des Fêtes Municipale aux conditions suivantes :

Montant annuel de la prestation : 634,50 € H.T (soit 758,86 € T.T.C).

Durée du contrat : 1 an à compter du 09 janvier 2010.

Renouvellement du contrat par reconduction expresse sans que la durée du contrat ne puisse excéder trois ans.

DÉCISION DU 22 DECEMBRE 2009

L'avenant n° 2 au marché de « Prestation de vérifications réglementaires des bâtiments communaux » - d'une durée de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2009 avec reconduction expresse possible d'une année supplémentaire entre la Commune et la Société BUREAU VERITAS à VALENCIENNES est accepté aux conditions financières suivantes :

Montant annuel de la prestation : 80 € H.T (soit 95,68 € T.T.C).

DÉCISION DU 23 DECEMBRE 2009

Suite à l'excédent de trésorerie provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine, il a été décidé de réaliser un placement pour la somme de **120 000 €**, pour une durée d'an renouvelable, via le concours de Monsieur le Trésorier Municipal.

Cession à la Société Immobilière de l'Artois (S.I.A) d'un ensemble immobilier cadastré section AO n° 328, 329, 330, 331, 382p et 429.

DÉCISION DU 29 DECEMBRE 2009

Le marché de travaux « Installation d'un préfabriqué venant en extension du préfabriqué existant dans la cour de l'école primaire du Centre » est attribué à la Société AVENIR MODUL'R à STEENVOORDE.

Montant du marché : 89 350,00 € H.T (soit 106 862,60 € T.T.C).

DÉCISION DU 29 DECEMBRE 2009

Suite à l'excédent de trésorerie provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine, il a été décidé de réaliser un placement pour la somme de **127 000 €**, pour une durée d'an renouvelable, via le concours de Monsieur le Trésorier Municipal.

Cession à la S.A d'HLM VILOGIA de la parcelle cadastrée section AH n° 460 pour la réalisation d'un projet de lotissement de 71 logements.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2009.

Vote : Pour à l'Unanimité .

2. ANALYSE DES FINANCES COMMUNALES (RÉTROSPECTIVES ET PROSPECTIVES) – PRÉSENTATION DU RAPPORT PAR LE CABINET MAZARS.

Dans le cadre des réformes de la Taxe Professionnelle et des Collectivités Territoriales la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (C.A.P.H) a proposé à ses communes membres, une analyse rétrospective et prospective de leurs finances par le biais du Cabinet d'expertise MAZARS.

L'Etude étant aboutie, le Cabinet précité est invité à présenter en séance du Conseil Municipal le rapport d'analyse financière définitif. Ce rapport nous a été présenté par Monsieur Thierry GREGOIRE.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal a été amené à débattre sur les enjeux futurs des finances communales.

Monsieur le Maire a ensuite remercié Monsieur Thierry GREGOIRE pour son rapport pédagogique et très clair puis a donné la parole à Monsieur Régis DELBARRE Receveur Percepteur de la Commune.

Celui ci très impressionné par la présentation du Cabinet MAZARS souligne les points importants de la fiscalité communale.

Escoutpont jouit d'une santé financière saine et maîtrise bien ses charges courantes. Il salut la bonne gestion de la Commune en précisant qu'il n'y a aucun scénario alarmiste.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Receveur Percepteur, Monsieur Thierry GREGOIRE ainsi que tous les personnels présents. Il demande une interruption de séance de 15 minutes.

Pas de Vote

3.DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Après l'interruption de séance.

Monsieur le Maire a présenté le Débat d'Orientation Budgétaire en précisant qu'il s'agissait bien là d'orientation.

Pour faire suite à l'exposé du Cabinet MAZARS, Monsieur le Maire a rapporté les difficultés conjoncturelles tant au plan local que national qui se profilent à l'horizon 2012-2013. Il a souligné qu'un effort collectif sera demandé à tous (contribuables, élus, personnel).

Les examens des différents budgets de ces dernières années montrent bien et confirment l'analyse présentée :

- Baisse de la Dotation Nationale de Péréquation.
- Baisse des participations.
- Baisse des subventions diverses.
- Baisse de la subvention CAF.

La conclusion est la même pour toutes les communes, si on veut continuer à gérer comme on l'a toujours fait en bon père de famille et ne pas se faire surprendre à terme, il est nécessaire d'anticiper :

- d'une part la hausse des charges,
- d'autre part la stagnation des dotations et subventions voir certainement leur diminution.

Et enfin de prévoir une éventuelle baisse des financements de la CAPH compte tenu de l'incertitude qui pèse sur elle dans ce même domaine budgétaire.

Que faire alors ?

Monsieur le Maire soumet quelques pistes de réflexions :

Action sur les postes de dépenses non obligatoires :

- Indemnités des Elus.
- Fêtes et cérémonies.
- Service que l'on a énormément développé depuis quelques années dans le domaine des actions Enfance Jeunesse.

Actions sur des postes de dépenses obligatoires :

- Electricité,
- Chauffage,
- Carburant
- Personnel

Cependant les prévisions budgétaires de l'année 2010, tout en annonçant la prudence, restent très positives.

Pas de Vote

Interventions :

Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI : « La commission Fêtes et Cérémonies a déjà réfléchi à la question. Le but n'est pas de ne plus rien faire.

Il faut conserver un bon niveau de cérémonie en essayant de réduire les coûts.

Il faut voir l'utilité d'une cérémonie et non son habitude. »

Chaque référent sera chargé de faire des économies dans son domaine.

Monsieur Philippe ANSART intervient sur les économies de dépense du personnel. Il précise que 3 agents des Services Techniques vont partir en retraite et qu'il souhaiterait qu'au moins 2 d'entr'eux soient remplacés pour assurer la continuité du bon fonctionnement des Services Techniques rapportant que certains travaux devront toujours être effectués en régie.

Monsieur Francis BERKMANS : « Nous avons déjà connu des périodes difficiles et nous nous en sommes toujours sortis.

Il insiste pour que les différentes commissions se réunissent pour travailler sur les économies.

Il souhaiterait une réorganisation de l'ensemble des services, une formation accrue et une meilleure technicité. Il dénonce le désengagement de plus en plus important de l'Etat : la Commune a perdu ainsi 250 000 € en 5 ans.

Il rappelle que nous avons fort heureusement changé de Communauté d'Agglomération, ce qui nous permet aujourd'hui d'être dans une situation budgétaire plus confortable.

Monsieur Francis MARIAGE : « On doit anticiper tout doucement en demandant un effort collectif »

Madame Claudine LORTHORS évoque les Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Monsieur Benamar TOUATI rappelle la répercussion sur les actions Enfance Jeunesse des diminutions des subventions CAF et leur exigence non seulement au quantitatif mais aussi au qualitatif: « Vous dites que notre salut viendrait donc de la réorganisation globale des services et d'une augmentation substantielle des impôts ? »

Messieurs Francis MARIAGE et Francis BERKMANS : « Nous n'avons pas dit substantielle, mais n'oublions pas que l'Etat se désengage de plus en plus et que nous ignorons l'avenir dans 4 ou 5 ans des Collectivités Territoriales (Départements et Régions) quant à leurs compétences et leurs financements

Monsieur Jean-Marie KURTI souhaite un effort et un investissement plus marqués des élus.

Fin du Débat : 21h30

Madame Patricia DURIEUX est partie à 20h15 en donnant pouvoir à Monsieur Benamar TOUATI.

Mais comme elle avait le pouvoir de Monsieur Gérard DECHY, celui-ci devient nul.

Le nombre de votants est donc de 26.

4. ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (A.M.F) - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI ».

L'Association des Maires de FRANCE (A.M.F) tient à exprimer son entière solidarité au peuple Haïtien, victime d'un violent séisme. Se joignant à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie, l'A.M.F appelle les Collectivités Françaises à soutenir l'action des associations et des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) qui se sont mobilisées pour venir au secours des victimes.

Monsieur le Maire propose une subvention de 500 Euros.
Monsieur Philippe ANSART trouve que ce n'est pas suffisant et propose 1 000 Euros.
L'ensemble du Conseil Municipal est en accord avec cette proposition.

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes – Centre de Crise – 37 Quai d'Orsay à PARIS, une subvention d'un montant de : 1 000 €.

Vote : Pour à l'Unanimité .

5. HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – MODIFICATION DU TARIF ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.

La Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES demande à la Commune d'actualiser le barème des participations familiales et de les réviser pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Toutefois, la délibération du Conseil Municipal ne pourra prendre effet que pour la période allant du 1^{er} février 2010 au 31 décembre 2010.

NOUVEAU BAREME DU TAUX D'EFFORT **RESSOURCES MINIMUM ET MAXIMUM**

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants
Taux d'effort	0,060 %	0,050 %	0,040 %	0,033 %	0,030 %	0,027 %
Taux Minimum Horaire (Ressources mensuelles : 579,72 €)	0,35 €	0,29 €	0,23 €	0,19 €	0,17 €	0,16 €
Taux Maximum Horaire (Ressources mensuelles : 4 574,60 €)	2,74 €	2,29 €	1,83 €	1,51 €	1,37 €	1,24 €

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le tarif sera celui du plafond de ressources (4 574,60 € par mois) applicable selon le nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie, de la même façon que pour les enfants demeurant à ESCAUTPONT.

L'actualisation du nouveau barème entraîne la modification du règlement de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le nouveau barème et les nouvelles participations familiales à compter du 1^{er} février 2010.
- Modifier le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Municipale.

Vote : Pour à l'Unanimité .

6. CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – VALIDATION FICHE PROJET « FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS D’ESCAUTPONT » (F.P.H).

Le Conseil Municipal est appelé à valider la fiche de programmation 2010 de l’action « Fonds de Participation des Habitants d’ESCAUTPONT » pour laquelle est sollicitée une subvention auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville » et la contrepartie territoriale « Commune ».

Le Fonds de Participation des Habitants est un projet porté, administrativement, par le Centre Socioculturel AGATE qui s’occupe de recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l’action. Cette enveloppe financière est mise à disposition d’un comité de gestion.

Ce dernier, composé de membres volontaires (dont un président, trésorier et secrétaire), siège une fois tous les deux mois pour analyser des projets locaux d’habitants organisés ou non en association. Les membres de ce comité débattent et votent afin d’accorder une subvention de 760,00 € à ces projets.

Le budget global prévisionnel 2010 de l’action est le suivant :

Budget prévisionnel de l’action 2010			
DÉPENSES		RECETTES	
Financements projets	12 000 €	Subvention Région	8 400 €
		Participation Ville	3 600 €
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000 €

La somme sollicitée auprès de la commune est de 3 600 € pour l’enveloppe 2010.

Ni Monsieur le Maire, Président d’Honneur desdites Associations, ni les 7 Elus membres soit du F.P.H. Soit du Centre socioculturel AGATE ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l’unanimité.

Interventions :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine LORTHORS qui précise qu’en 2009 16 dossiers ont été financés par le FPH..

7. MARCHÉ « PRESTATION DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES PÉRIODES : ANNÉES SCOLAIRES : 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012 » - AVENANT DE TRANSFERT « TRANSVILLES – VEOLIA TRANSPORT VALENCIENNES ».

La Société VEOLIA TRANSPORT VALENCIENNES – Rue du Président Lécuyer – Zone Industrielle n° 4 – B.P 1 – 59880 SAINT-SAULVE nous a informés le 05 janvier 2010, de la reprise de l’exploitation du réseau « TRANSVILLES » auparavant confiée à la Société SEMURVAL.

La Commune avait acté par convention du 13 juin 2009 avec la Société SEMURVAL la prestation de transports scolaires pour les périodes : Années scolaires : 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, qui expirera le 30 juin 2012.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal un avenant de transfert avec effet au 1^{er} janvier 2010 pour la convention suscitée afin d’en préciser la poursuite jusqu’à son terme avec la Société VEOLIA TRANSPORT VALENCIENNES, conformément aux dispositions du paragraphe 14.7 du manuel d’application du Code des Marchés Publics en vigueur.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Vote : Pour à l’Unanimité .

8. COLLÈGE JEAN ZAY - CENTRE INFORMATIQUE ESCAUTPONTOIS (C.I.E) – CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS EN DEHORS DES PÉRIODES DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE.

Le Centre Informatique Escautpontois utilise les locaux scolaires du Collège dans le cadre de l'initiation informatique (adultes et débutants – opération TIMP@SS).

La Commune selon l'article L. 212-15 du Code de l'Education a seul pouvoir de décider de l'occupation desdits locaux en dehors des périodes de formation par des organismes extra scolaires (à caractère culturel sportif social et socio-éducatif).

Une convention fixe les droits et obligations de chaque partie (Commune, Collège, C.I.E).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ni Monsieur le Maire, Président d'honneur de l'Association, ni les 4 Elus membres ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité .

9. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'EMPRISE DU « CHEMIN DE SAINT SAULVE A FRESNES-SUR-ESCAUT » SIS A ESCAUTPONT LIEU-DIT « LES BRUILLES »- COMPLEMENT D INFORMATION.

Par délibération en date du 18 Décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de procéder au déclassement du Domaine Public Communal de l'emprise du « Chemin de Saint-Saulve à Fresnes-sur-Escaut ».

La délibération relative à ce déclassement a été reçue en Sous Préfecture le 24 Décembre 2009.

Afin de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales, la Sous Préfecture nous demande de préciser la longueur de voirie objet du présent déclassement.

Conformément au document d'arpentage réalisé par le Cabinet « Hervé DHAZE et Jérôme DELBASSE » Géomètres experts – 13 rue du 18 juin 1940 à SAINT AMAND LES EAUX (59230), il convient aujourd'hui de préciser que la longueur de voirie concernée par ledit déclassement est de 540 mètres linéaires.

Il est demandé à l'Assemblée de valider ce complément d'information et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Pour à l'Unanimité .

10. SYNDICAT MIXTE DES AÉROPORTS DE LILLE-LESQUIN ET DE MERVILLE – DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD.

Le Syndicat Mixte des Aéroports de LILLE-LESQUIN et de MERVILLE dont le siège social administratif est situé 151 Avenue Hoover à LILLE a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au Décret N° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation pour 2010.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer dans un délai de deux mois sur l'affiliation de ce syndicat.

Vote : Pour à l'Unanimité .

11. ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT AMAND

Vote : Pour à l'unanimité

12. MODIFICATIONS DES DÉLIBÉRATIONS DU 25 MARS 2008 FIXANT :

A) LE TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE

**Vote : 25 Pour
2 Abstentions**

B) LE TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**Vote : 25 Pour
2 Abstentions**

Suite aux études prospectives menées par le cabinet MAZARS, ces différentes indemnités sont réduites

13. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT – CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL (MANNEQUIN DE DÉMONSTRATION ET DÉFIBRILLATEUR DE DÉMONSTRATION) – DIFFUSION DE L'APPRENTISSAGE À L'UTILISATION DES DÉFIBRILLATEURS.

Vote : Pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Benamar TOUATI félicite Monsieur le Maire pour avoir présenté ses voeux à toute la population. Il souhaiterait avoir une copie du document du Cabinet MAZARS.

Il se félicite du changement de décision du SITURV. En effet Escautpont aura son Tramway comme Valenciennes, le Groupe Socialiste s'en félicite.

Pour conclure, il demande les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire nous les communique.

Conseil Municipal :	le Vendredi 26 Mars
Conseil Municipal :	le Vendredi 21 Mai
Conseil Municipal :	le Vendredi 23 Juin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Elus et lève la séance à 22H00